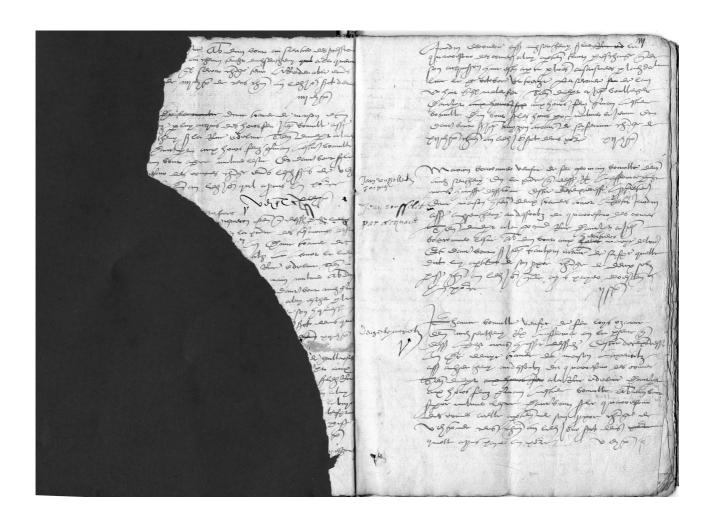
Terrier des seigneurs d'une partie de Santeny Michel PICOT et Claude SANGUY 1531 – 1540

Document conservé aux Archives départementales de l'Essonne sous la cote A 1057

Image numérique 10



Nom image numérique AD91_A_1057_10

Transcription effectuée par Mme Le Touzé - Paléographe amateur reconnue Ex membre très active, du Cercle d'Etudes Généalogistes et Démographiques du Val-de-Marne

Nom image numérique AD91_A_1057_10

(page déchirée, verso)

xxx aboutissant d'un bout, au sentier des processions xxx au chemin tendant du dit Santeny à la Queue [en Brie, tels] qu'ils seront tenus, chargés et redevables [envers le dit seigneur] de 4 deniers parisis de cens chacun an, le dit jour St Denis ci xxx

4 d p.

xxxx d'une travée de maison et xxx par lui acquis des hoirs de feu Jehan BONNELLE, assis [au terroir du dit] Santeny, sur la rue Edeline, tenant d'1 part à la dite xxx d'autre part, aux hoirs feus Germain et Estienne BONNELLE, [aboutissant] d'un bout, à Pierre MULNIER l'ainé, et d'autre bout, sur le xxx carrefour des Ormes chargés envers les dits seigneurs de 5 deniers parisis pour chacun an, le dit jour, qu'il a promis etc... pour ce

5 d p.

xxx vigneron demeurant comme dessus, pardevant les dits xxx en la présence des témoins dessus [nommés] xxx et 1 travée de xxx (fin page déchirée)

1 jardin derrière, assis au dit Santeny sur le carrefour des Ormes, à lui appartenant, tant par échange que de son acquisition, comme est apparu par lettres ensaisinées par la dite date l'une le 1er.10.513 [1513], la seconde de l'an 508 [1508] signée Malenfant, tenant, d'une part à Jehan BOULLANGER, d'autre part, aux hoirs feus Germain et Estienne BONNELLE, d'1 bout, sur les hoirs Pierre MULNIER le jeune, et d'autre bout, sur Jehan ANYZON, à cause de sa femme, chargé de 2 deniers parisis chacun an, le dit jour St Denis pour ce

12 d p.

Marion BRACONNIER, veuve de feu Germain BONNELLE, demeurant au dit Santeny, en la présence comme dessus, reconnaît et affirme par devant nous, commissaire dessus nommé, être détentrice et propriétaire d'une maison, contenant 2 travées, cour et petit jardin assis au dit Santeny, au dessous du carrefour des Ormes, tenant d'une part, à la grand rue, d'autre part, à Jehan BRACONNIER l'aîné, aboutissant d'un bout aux héritiers Marie DELORME, et d'autre bout, sur Jehan TAULPIN, à cause de sa femme, ce qu'elle dit lui apartenir de son propre, chargé de 2 sols parisis, chacun an, le dit jour, qu'elle a promis payer etc.. pour ce...

2 s p.

Jehanne BONNELLE, veuve de feu Loys OZANNE, demeurant au dit Santeny, reconnaît et affirme, en présence que dessus, et par devant nous commissaire dessus dit, être détentrice de 1/2 travée de maison et appentis assis au dit Santeny, au dessous du carrefour des Ormes, tenant d'une part, à la rue Edeline, d'autre part aux hoirs feus Germain et Estienne BONNELLE, aboutissant d'un bout, sur Pierre MULNIER l'aîné, d'autre bout, sur le carrefour des Ormes, à elle appartenant de son propre, chargé de 5 deniers parisis de cens chacun an le dit jour St Denis, qu'elle a promis payer etc... pour ce

5d p.

(en marge)
Jehan ROUSSELET par acquit (2 fois)
Denis [LE MEGIETZ]